



PROGRAMMES OFFERTS

Bâtiment et travaux publics :

Briquetage-maçonnerie
Charpenterie-menuiserie

Administration, commerce et
informatique : Gestion d'une entreprise
de la construction

Électrotechnique :

Électricité – Électromécanique de systèmes automatisés
Installation et entretien de systèmes de sécurité

Entretien d'équipement motorisé :

Carrosserie – Mécanique automobile – Conseil et vente de pièces
d'équipement motorisé – Multi-DEP

Métallurgie : Fonderie – Soudage-montage – Soudage haute pression

Transport : Transport par camion

DEP : Diplôme d'études professionnelles

ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

ADRESSES

500, rue des Érables
Trois-Rivières (Qc) G8T 9S4
Téléphone : 819 373-1422
Télécopieur : 819 373-5262

École de fonderie
3245, rue Foucher
Trois-Rivières (Qc) G8Z 1M6
Téléphone : 819 374-4066
Télécopieur : 819 374-0925

École de l'automobile
1980, rue Paul-Lemoyne
Trois-Rivières (Qc) G8Z 2W2
Téléphone : 819 379-5804
Télécopieur : 819 379-0865

École de charpenterie
Louiseville
391, rue de la Mennais
Louiseville (Qc) J5V 1T5
Téléphone : 819 373-1422
poste 7532
Télécopieur : 819 840-1321

École d'ébénisterie
185, rue Dessureault
Trois-Rivières (Qc) G8T 2L7
Téléphone : 819 373-1422
Télécopieur : 819 373-5262

Les renseignements contenus dans les grilles des programmes d'études étaient à jour en juin 2017; elles ne sont présentées qu'à titre indicatif. Étant donné que certains programmes sont présentement en révision, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet ou celui d'Inforoute FPT afin de prendre connaissance des modifications qui surviendront en cours d'année.
www.inforoutefpt.org

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

SARCA
Services d'accueil, de référence,
de conseil et d'accompagnement

ADMISSION

• SARCA, Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
3750, rue Jean-Bourdon, Trois-Rivières (Québec) G8Y 2A5
Téléphone : 819 840-0448 Sans frais : 1 877 353-4273
Télécopieur : 819 840-0500 sarca@csduroy.qc.ca

• Sur Internet : www.inforoutefpt.org - www.srafp.com
www.sarca.csduroy.qc.ca

QUAND ?

- 1^{er} mars pour la plupart des programmes
- 1^{er} novembre pour certains programmes débutant en janvier
- En tout temps pour les programmes en enseignement individualisé

AIDE FINANCIÈRE

Programme de prêts et bourses du ministère de
l'Éducation de la l'Enseignement supérieur

Pour plus de renseignements, visitez le www.afe.gouv.qc.ca ou consultez l'agent
de financement de votre établissement.



BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Briquetage-maçonnerie
Charpenterie-menuiserie
Gestion d'une entreprise de la construction
(Secteur administration, commerce et informatique)



CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
QUALITECH



**2018
2019**


Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Réalise
des
PROJETS
d'AVENIR!

Programme
5303



BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS BRIQUETAGE- MAÇONNERIE*

APTITUDES ET INTÉRÊTS

- Bonne résistance physique
- Bonne coordination motrice
- Dextérité manuelle et digitale
- Habileté à imaginer des formes géométriques
- Aimer travailler physiquement
- Aimer le travail répétitif
- Contre-indiqué pour les personnes sujettes au vertige

CONTENU DU PROGRAMME

HEURES	COMPÉTENCES
30	Santé et sécurité sur les chantiers de construction
15	Métier et formation
30	Mortiers
30	Échafaudages
120	Pose à la ligne
90	Montage des coins
60	Plans et devis
90	Ouvrages simples
90	Ouvrages complexes
45	Initiation au soudage
45	Ouvrages - Éléments préfabriqués
90	Taille et pose de pierres
30	Cheminées et bases de poêles
15	Sensibilisation au réfractaire
120	Adaptation au milieu du travail

Note : Le certificat de compétence apprenti délivré par la Commission de la construction du Québec est conditionnel, entre autres, à l'obtention du diplôme d'études professionnelles. L'accès aux chantiers de construction commerciaux et industriels demeure limité aux personnes détenant un certificat de compétence ou de compétence apprenti selon la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, chapitre R.20.*

* Passerelle provisoire vers un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)



CONDITIONS D'ADMISSION

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires (DES) ou de son équivalent reconnu).

OU La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le Ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les préalables spécifiques pour le programme d'études visé ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

Condition particulière pour les programmes de cette catégorie :

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle dans un programme d'études visé, est titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé et a obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1er cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2e secondaire de la formation générale des adultes (passerelle provisoire pour l'année scolaire 2017-2018).

Programme
5309



ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE GESTION D'UNE ENTREPRISE DE LA CONSTRUCTION*

APTITUDES ET INTÉRÊTS

- Aimer diriger, organiser et gérer
- Aimer travailler avec les chiffres
- Aimer travailler dans un bureau
- Autonomie
- Habileté à communiquer avec le public
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités

CONTENU DU PROGRAMME

HEURES	COMPÉTENCES
15	Métier et formation
15	Communication en milieu de travail
45	Activités à caractère juridique
45	Plans et devis
45	Code du bâtiment du Québec
90	Coût d'un projet
45	Plan de développement de l'entreprise
60	Comptabilité et finances
30	Gestion santé et sécurité
60	Gestion d'un chantier de construction

* Ce programme est offert en collaboration avec l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec



CONDITIONS D'ADMISSION

Cette ASP est un programme de lancement d'entreprise. Il n'y a aucune condition d'admission.

Programme
5319



BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS CHARPENTERIE- MENUISERIE

DEP
1350 heures
réparties
sur une année

Programme enrichi
Développement
durable
(éco-bâtiment)

Possibilité de
poursuivre sa
formation dans
une attestation
de spécialisation
professionnelle
(ASP) : Gestion d'une
entreprise spécialisée
de la construction

Entrées
périodiques

NATURE DU TRAVAIL

▪ réaliser les tâches
et les activités
inhérentes à la
charpenterie-
menuiserie : coffrages
à béton, charpente
de bois et cloisons
métalliques, travaux
de menuiserie,
d'assemblage,
d'érection et de
réparation de pièces
de bois ou de métal,
de finition intérieure
et extérieure,
et d'aménagement



APTITUDES ET INTÉRÊTS

- Bonne résistance physique
- Bonne coordination motrice
- Habileté à imaginer des formes géométriques
- Habileté à faire des calculs exacts
- Aimer le travail à l'extérieur
- Contre-indiqué pour les personnes sujettes au vertige

CONTENU DU PROGRAMME

HEURES	COMPÉTENCES
15	Métier et formation
30	Santé et sécurité sur les chantiers de construction
75	Outils manuels et portatifs électriques
90	Plans, devis et croquis
45	Calculs de planification
60	Alignement et nivellement
45	Échafaudage, levage et manutention
90	Ameublement et accessoires
105	Coffrages d'empanchements et de murs
30	Fondations profondes
105	Colonnes, poutres et dalles
60	Charpentes de planchers
90	Charpentes de murs
105	Toits
45	Travaux d'isolation, d'insonorisation et de ventilation
105	Finition extérieure
120	Finition intérieure
120	Construction d'escaliers
15	Intégration au marché du travail

Formation également offerte à Louiseville, à Drummondville et à Victoriaville.

Note : Le certificat de compétence apprenti délivré par la Commission de la construction du Québec est conditionnel, entre autres, à l'obtention du diplôme d'études professionnelles. L'accès aux chantiers de construction commerciaux et industriels demeure limité aux personnes détenant un certificat de compétence ou de compétence apprenti selon la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, chapitre R.20.*

CONDITIONS D'ADMISSION

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires (DES) ou de son équivalent reconnu.

OU La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 4e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le Ministre ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment d'entreprendre sa formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les préalables spécifiques pour le programme d'études visé, ou a réalisé des apprentissages reconnus comme étant équivalents.

OU La personne a obtenu les unités de 3e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le Ministre et poursuivra sa formation générale en concomitance avec sa formation professionnelle pour obtenir les unités de 4e secondaire qui lui manquent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le Ministre.